

259. PREMIERE COMPARUTION DE JESUS DEVANT PILATE
(Mt. 27:1-2,11-14 ; Mc. 15:1-5 ; Lc. 23:1-5 ; Jn. 18:28-38)

MATTHIEU 27	MARC 15	LUC 23	JEAN 18
<p>1. Dès que le matin fut venu, tous les principaux sacrificateurs et les anciens du peuple tinrent conseil contre Jésus, pour le faire mourir.</p> <p>2. Après l’avoir lié, ils l’emmenèrent, et le livrèrent à Ponce Pilate, le gouverneur.</p>	<p>1. Dès le matin les principaux sacrificateurs tinrent conseil avec les anciens et les scribes, et tout le sanhédrin.</p> <p>Après avoir lié Jésus, ils l’emmenèrent, et le livrèrent à Pilate.</p>	<p>1. Ils se levèrent tous, et ils conduisirent Jésus devant Pilate.</p> <p>2. Ils se mirent à l’accuser, disant : Nous avons trouvé cet homme excitant notre nation à la révolte, empêchant de payer le tribut à César, et se disant lui-même Christ, roi.</p>	<p>28. Ils conduisirent Jésus de chez Caïphe au prétoire : c’était le matin. Ils n’entrèrent point eux-mêmes dans le prétoire, afin de ne pas se souiller, et de pouvoir manger la Pâque.</p> <p>29. Pilate sortit donc pour aller à eux, et il dit : Quelle accusation portez-vous contre cet homme ?</p> <p>30. Ils lui répondirent : Si ce n’était pas un malfaiteur, nous ne te l’aurions pas livré.</p> <p>31. Sur quoi Pilate leur dit : Prenez-le vous-mêmes, et jugez-le selon votre loi. Les Juifs lui dirent : Il ne nous est pas permis de mettre personne à mort.</p> <p>32. C’était afin que s’accomplît la parole que Jésus avait dite, lorsqu’il indiqua de quelle mort il devait mourir.</p>

• Mt. 27:1, Mc. 15:1a, Lc. 23:1 **“Dès que le matin fut venu, ... ils se levèrent tous ... tous les principaux sacrificateurs tinrent conseil avec les anciens et les scribes, et tout le sanhédrin ... pour le faire mourir.”** :

a) Après une rapide comparution devant Anne (étude n° 256), l'ancien souverain sacrificateur, Jésus a été envoyé vers Caïphe, gendre d'Anne, et souverain sacrificateur en exercice.

Devant le tribunal présidé par Caïphe (dans le palais d'Anne), l'audience d'instruction s'est achevée sur un **réquisitoire** réclamant la mort de Jésus (étude n° 257) :

Mt. 26:65- 66 “(65) Alors le souverain sacrificateur (Caïphe) déchira ses vêtements, disant : Il a blasphémé ! Qu'avons-nous encore besoin de témoins ? Voici, vous venez d'entendre son blasphème. Que vous en semble ? (66) Ils répondirent : **Il mérite la mort.**”

Mathieu décrit ici la **phase suivante**, celle de la **délibération finale** du sanhédrin : les juges “*se lèvent tous*” pour aller délibérer à huis clos dans une salle attenante à la salle d'audience, “*pour le faire mourir*” ainsi que Caïphe l'avait requis, et ainsi qu'il l'avait déjà conseillé aussitôt après la résurrection de Lazare, puis lors d'une réunion préparatoire.

Jn. 11:56 (après la résurrection de Lazare) “*Dès ce jour, ils (le sanhédrin et Caïphe) résolurent de le faire mourir.*”

Mt. 26:3-5 “(3) *Alors les principaux sacrificateurs et les anciens du peuple se réunirent dans la cour du souverain sacrificateur, appelé Caïphe ; (4) et ils délibérèrent sur les moyens d'arrêter Jésus par ruse, et de le faire mourir. (5) Mais ils dirent : Que ce ne soit pas pendant la fête, afin qu'il n'y ait pas de tumulte parmi le peuple.*”

b) A cette heure matinale, c'est un sanhédrin en conseil restreint qui a été réuni, et sans doute de telle sorte que les quelques membres favorables à Jésus, ou droits de cœur, ne soient pas convoqués (cf. le comportement de Gamaliel en Act. 5:33-34). Selon la tradition, le sanhédrin au complet aurait compris 70 membres, sans compter le président.

- “**Tous les principaux sacrificateurs**” désignent les souverains sacrificateurs anciens ou en exercice, et les chefs des 24 classes de sacrificateurs. Il n'est pas dit si Anne avait jugé utile de venir.
- Les “**scribes**” désignent ici des docteurs de la Loi ayant pu accéder à ces hautes fonctions de la magistrature d'Israël.
- Les “**anciens**” désignent des notables issus de la société civile.

c) Toute cette scène se passe “**le matin**”. Jésus ayant été arrêté en pleine nuit dans le jardin de Gethsémané. Les comparutions chez Anne et Caïphe avaient eu lieu alors que le soleil n'était pas encore levé.

Parallèlement à ces comparutions, Pierre, qui s'était introduit dans le palais avec Jean, a renié à plusieurs reprises son Maître (études n° 255 et 258). Et alors que le coq venait de chanter pour la seconde fois, le regard de Pierre a croisé celui de Jésus qu'on emmenait lié après qu'il ait enduré des sévices violents (coups, crachats, insultes).

d) Lorsque Luc déclare : “**ils se levèrent tous**”, il parle semble-t-il du mouvement général du tribunal avant et après la délibération.

Le texte peut donner aussi à penser que tout ou partie des magistrats ont accompagné l'escorte. Nous ignorons quelles étaient les procédures requises dans ce genre de situation.

e) A cet instant, le **crime des chefs d'Israël** est déjà accompli : ils ont décidé que Jésus méritait la mort. Que par la suite Pilate donne iniquement son aval à cette décision ne change rien à ce constat. Pire encore, remettre le Messie à des païens idolâtres pour l'exécution de la sentence, ne fait qu'**accroître la culpabilité** des accusateurs juifs. Ce ne sont même pas des mains juives qui exécuteront la sentence, contrairement à ce que prescrit la Loi au sujet de la lapidation.

f) La prophétie énoncée par Jésus se déroule inexorablement :

Mc. 10:33-34 “(33) *Voici, nous montons à Jérusalem, et le Fils de l'homme sera livré aux principaux sacrificateurs et aux scribes. Ils le condamneront à mort, et ils le livreront aux païens, (34) qui se moqueront de lui, cracheront sur lui, le battront de verges, et le feront mourir ; et, trois jours après, il ressuscitera.*”

Comme prédit en images par la Loi de Moïse, c'est le jour de Pâque que l'Agneau sera mis à mort, et alors même que les sacrificateurs voulaient éviter de capturer Jésus en ces jours de fête par crainte de la foule (cf. Mt. 26:5 précité).

• **Mt. 27:2, Jn. 18:28a** “**Après l'avoir lié, ils l'emmenèrent ... de chez Caïphe au prétoire ... et le livrèrent à Ponce Pilate, le gouverneur ... c'était le matin.**” :

C'est un homme au visage tuméfié, les mains “**liées**”, et tiré par des cordes, qu'une escorte conduit vers Pilate, le “**gouverneur**” romain. L'humiliation du condamné est scénarisée.

a) “**Ponce Pilate**”, né à Lyon (en l'an - 10), avait été nommé par Tibère “**procurateur**” (= **intendant** de l'empereur) de **Judée** et de **Samarie**, et il était également fonctionnaire chargé de l'**administration** (“**gouverneur**”). En effet, depuis la destitution d'**Archélaüs** (en l'an 6), la Judée (avec la Samarie et l'Idumée) avait été annexée à la **province de Syrie**. Pilate fut en fonction de + 26 à + 36. Il était à la fois chef militaire, administrateur et magistrat.

Pilate fut rappelé à Rome pour être révoqué, et mourut vers l’an 39, exilé par Caligula à Vienne (Gaule) ou à Lucerne (Suisse). Selon Flavius Josephus, les relations de Pilate avec les Juifs ont été houleuses dès le début de son mandat. Comme d'autres occupants, il n'a parfois pas hésité à faire couler le sang juif (lors du procès de Jésus, il a déjà du sang galiléen sur les mains).

Selon les auteurs anciens, Pilate était cruel, corrompu, arrogant, prévaricateur.

A l'occasion des fêtes de Pâque, Pilate, qui demeurait habituellement à **Césarée**, capitale politique de la province (Act. 23:32, 25:1), séjournait à **Jérusalem** avec des troupes supplémentaires, à cause des immenses foules présentes en ces jours de festivités (Mt. 26:5).

b) La scène se passe au **“prétoire”** (le *“praetorium”*), terme qui désigne, non pas nécessairement un bâtiment construit pour être un tribunal, mais le lieu où préside le magistrat accompagné des attributs de son autorité : le siège, une garde, des licteurs.

Il est donc difficile de choisir entre les lieux supposés avoir été le cadre du jugement de Jésus par Pilate : de forts arguments sont présentés en faveur de **deux emplacements** possibles :

- soit dans la **forteresse Antonia** flanquée de quatre tours, construite sous l'occupation grecque, à l'angle Nord-est du temple qu'elle dominait.
- soit dans le **palais d'Hérode** encore plus proche du palais d'Anne, situé plus à l'Ouest, et qui aurait été en partie réquisitionné par Pilate.

La localisation précise n'a d'importance que pour ceux qui veulent faire un pèlerinage sur des lieux qui ne sont plus saints en l'absence du Saint de Dieu et de la Shékinah.

c) Jésus n'étant pas romain, n'est pas protégé par la législation romaine, et, contrairement à Paul (Act. 25:11), il ne pourra pas faire appel à César ... et cela aussi était prévu par Dieu.

• Jn. 18:28b “Ils n’entrèrent point eux-mêmes dans le prétoire, afin de ne pas se souiller, et de pouvoir manger la Pâque.” :

a) Ce verset confirme que le jugement de Jésus et sa crucifixion se sont déroulés le **14 Nisan** (sur la chronologie des derniers jours de la vie de Jésus, voir l'étude n° 254, Annexe).

b) La **Fête des pains sans levain** débutait le 15 Nisan (et se terminait le 21), c'est-à-dire, selon le calendrier juif, le soir du 14 Nisan.

Dans les faits, les Juifs évitaient le levain **dès le 14 Nisan**. Les Juifs du sanhédrin veillaient avec soin, et parfois avec ostentation, à respecter la règle mosaïque.

Par **extension**, mais sans texte biblique précis à l'appui, le contact avec un **sol foulé par des pieds païens** était, selon les docteurs de la Loi, une cause similaire de souillure.

Act. 11:2-3 “(2) Et lorsque Pierre fut monté à Jérusalem, les fidèles circoncis lui adressèrent des reproches, (3) en disant : **Tu es entré chez des incirconcis, et tu as mangé avec eux.**”

A l'inverse, Jésus n'hésitait pas à manger avec des publicains, et il n'a pas repoussé les mains de la prostituée pendant un repas, ni refusé de boire à la cruche d'une Samaritaine ! Le prophète Elie avait partagé le pain d'une Sidonienne à Sarepta.

Mt. 15:2-3 “(2) Pourquoi tes disciples transgressent-ils **la tradition des anciens** ? Car ils ne se lavent pas les mains, quand ils prennent leurs repas. (3) Il leur répondit : Et vous, **pourquoi transgressez-vous le commandement de Dieu au profit de votre tradition ?**”

Act. 10:28 “Vous savez, leur dit-il, qu'il est **défendu à un Juif de se lier avec un étranger ou d'entrer chez lui** ; mais Dieu m'a appris à ne regarder aucun homme comme souillé et impur.”

L'AT montrait que, en cas d'empêchement à l'exercice du rituel, l'Eternel **regardait aux élans du cœur** : ce qu'il voyait dans les membres du sanhédrin, respectueux du rituel, n'était pas beau à voir.

2 Chr. 30:17-19 (au temps de la réforme du roi Josias) “(17) Comme il y avait dans l'assemblée beaucoup de gens qui ne s'étaient pas sanctifiés, les Lévites se chargèrent d'immoler les victimes de la **Pâque** pour tous ceux qui n'étaient pas purs, afin de les consacrer à l'Éternel. (18) Car une grande partie du peuple, beaucoup de ceux d'Éphraïm, de Manassé, d'Issacar et de Zabulon, ne s'étaient pas purifiés, et ils mangèrent la Pâque sans se conformer à ce qui est écrit. Mais Ézéchias pria pour eux, en disant : **Veuille l'Éternel, qui est bon, (19) pardonner à tous ceux qui ont appliqué leur cœur à chercher Dieu, l'Éternel, le Dieu de leurs pères, quoiqu'ils n'aient pas pratiqué la sainte purification !**”

- Selon la Loi, la purification requise pour ce jour nécessitait des **sacrifices** d'expiation et de consécration.

- Le jour de l'instauration de la **Cène**, les 11 disciples étaient **purs** du seul fait d'avoir **reçu les paroles** de Jésus, car elles étaient Esprit et Vie (et donc étaient Sang).
- A l'inverse, rejeter la Parole faite chair confirmée, c'était la pire des souillures.

c) Cette inconséquence d'une grande partie de l'**élite** d'Israël est une sinistre illustration de ce que peut engendrer la religiosité pervertie de l'homme naturel quand il rejette ou déforme la révélation de son heure :

- il est attentif aux **devoirs visibles** qu'il recense dans la loi divine, auxquels il ajoute parfois des devoirs de son cru,
- mais il ignore Celui qui en est la raison d'être, et il confond ses émotions et les découvertes de son intellect avec la révélation venue d'En-haut,
- mais n'ayant aucun contact avec les réalités célestes étrangères à l'expérience terrestre, il aime plus la religion que Dieu, il méprise les porteurs du Verbe, et les Ecritures lui sont dès lors fermées, même s'il prétend pouvoir les enseigner.

Sans l'intervention divine et l'acceptation de sa grâce confirmée, aucun homme n'échappe à cette malédiction qui aveugle autant le christianisme que le judaïsme.

Mt. 23:24 “**Conducteurs aveugles ! qui coulez le moucheron, et qui avez le chameau.**”

d) Ici, ce sont les chefs religieux d'un peuple dépositaire depuis des siècles des messages de Dieu, qui ne veulent pas être contaminés par des soudures extérieures, mais qui ne voient pas que Satan s'est emparé de leurs âmes, au point de mettre toute leur énergie à faire mourir le Fils de Dieu confirmé.

Contre toutes apparences, ils ne connaissaient ni Dieu ni les Ecritures. Leur **savoir** n'était pas la **connaissance**.

Jn. 8:19 “**Ils lui dirent donc : Où est ton Père ? Jésus répondit : Vous ne connaissez ni moi, ni mon Père. Si vous me connaissiez, vous connaîtriez aussi mon Père.**”

1 Jn. 3:10-12 “(10) **C'est par là que se font reconnaître les enfants de Dieu et les enfants du diable. Quiconque ne pratique pas la justice n'est pas de Dieu, non plus que celui qui n'aime pas son frère.** (11) **Car ce qui vous a été annoncé et ce que vous avez entendu dès le commencement, c'est que nous devons nous aimer les uns les autres, (12) et ne pas ressembler à Caïn, qui était du malin, et qui tua son frère. Et pourquoi le tua-t-il ? Parce que ses œuvres étaient mauvaises, et que celles de son frère étaient justes.**”

1 Jn. 3:14 “**Nous savons que nous sommes passés de la mort à la vie, parce que nous aimons les frères. Celui qui n'aime pas demeure dans la mort.**”

• **Jn. 18:29** “**Pilate sortit donc pour aller à eux, et il dit : Quelle accusation portez-vous contre cet homme ?**” :

Si le sanhédrin est contraint de se plier à la loi romaine pour l'exécution d'un verdict de mort, il obtient que le tribunal romain se plie à la loi religieuse, et se déplace à l'extérieur du bâtiment : “**Pilate sort DONC**”, mais il a dû le faire en maugréant contre ce peuple.

Dans le prétoire, c'est le droit romain, déjà très élaboré, qui s'applique.

Les porte-paroles du sanhédrin sont reçus en audience préliminaire : avant d'impliquer un tribunal romain, Pilate veut déterminer si la plainte est recevable, et si le tribunal est compétent.

• **Jn. 18:30** “**Ils lui répondirent : Si ce n'était pas un malfaiteur, nous ne te l'aurions pas livré.**” :

Le sanhédrin expose le cas : il est suffisamment grave pour devoir être jugé par un tribunal romain : Jésus est accusé d'être un “**malfaiteur**”, plus précisément un “**malfaisant**” par nature.

Les scribes savent que l'accusation est trop vague pour satisfaire un magistrat romain. Mais ils évitent habilement de prononcer d'emblée les mots “**peine de mort**”.

Il leur fallait **éviter**, comme devant n'importe quelle juridiction, de **sembler vouloir imposer un verdict** au magistrat en fonction.

• **Jn. 18:31** “**Sur quoi Pilate leur dit : Prenez-le vous-mêmes, et jugez-le selon votre loi. Les Juifs lui dirent : Il ne nous est pas permis de mettre personne à mort.**” :

a) Quand des émissaires juifs ont prévenu Pilate que le sanhédrin venait solliciter son jugement, ils se sont gardés d'exposer le cas en détail, et, sur ordre, se sont peut-être eux aussi contentés d'exposer qu'il s'agissait de juger un “**malfaisant**”.

Pilate, au lever du lit, réagit comme s'y attendait le sanhédrin.

- Dans les provinces impériales, l'occupant romain laissait les autorités coutumières régler la plupart des affaires civiles et criminelles.

- Pilate rappelle que ce n'est pas à lui de s'occuper d'une affaire sans doute banale. Le sanhédrin juif a en effet à sa disposition, contre un **“malfaisant”**, un large éventail de peines lourdes : l'excommunication, le fouet, la prison.

b) C'est le moment que choisit la délégation du sanhédrin pour faire comprendre à Pilate qu'il s'agit d'un crime **“méritant la mort”**, que tel est l'avis officiel du sanhédrin, mais qu'un aval romain est évidemment nécessaire.

Pilate sait dès lors que l'affaire est grave, et le déploiement du sanhédrin, l'Autorité suprême des Juifs lui fait pressentir une affaire politique.

Le procès va dès lors s'engager.

• **Jn. 18:32** **“C’était afin que s’accomplît la parole que Jésus avait dite, lorsqu’il indiqua de quelle mort il devait mourir.”** :

a) Chacun savait que, faire appel au tribunal romain pour réclamer la peine de mort, c'était demander l'application de la loi martiale, et plus précisément la crucifixion. C'est ce que Jésus avait prédit, et les complices du Serpent participent ainsi à l'accomplissement de la prophétie énoncée publiquement ou en privé :

Jn. 3:14 *“Et comme Moïse éleva le serpent dans le désert, il faut de même que le Fils de l'homme soit élevé ...”*

Jn. 8:28 (paroles adressées à des pharisiens) *“Jésus donc leur dit : **Quand vous aurez élevé le Fils de l'homme**, alors vous connaîtrez ce que je suis, et que je ne fais rien de moi-même, mais que je parle selon ce que le Père m'a enseigné.”*

Jn. 12:32-34 *“(32) Et moi, quand j'aurai été élevé de la terre, j'attirerai tous les hommes à moi. (33) En parlant ainsi, **il indiquait de quelle mort il devait mourir.** (34) La foule lui répondit : Nous avons appris par la Loi que le Christ demeure éternellement ; comment donc dis-tu : Il faut que le Fils de l'homme soit élevé ? Qui est ce Fils de l'homme ?”*

Mt. 20:18-19 (paroles adressées aux disciples lors du départ de la Pérée) *“(18) Voici, nous montons à Jérusalem, et **le Fils de l'homme sera livré aux principaux sacrificateurs et aux scribes. Ils le condamneront à mort, (19) et ils le livreront aux païens, pour qu'ils se moquent de lui, le battent de verges, et le crucifient ; et le troisième jour il ressuscitera.**” (= Mc. 10:33-34).*

Act. 5:30 (paroles des apôtres devant le sanhédrin) *“Le Dieu de nos pères a ressuscité Jésus, que **vous avez tué, en le pendant au bois.**”*

b) Faire mourir Jésus sur une croix romaine présentait plusieurs avantages pour les autorités juives :

- la culpabilité de Jésus aura été reconnue par d'autres qu'eux,
- la preuve sera donnée que Jésus était maudit.

Gal. 3:13 *“Christ nous a rachetés de la malédiction de la Loi, étant devenu malédiction pour nous-car il est écrit : **Maudit est quiconque est pendu au bois** (Deut. 21:28).”*

c) Prédire que Jésus serait crucifié par des Romains, et non lapidé selon la Loi juive, était une prophétie extraordinaire et impensable. Mais les prophéties de Dieu s'accomplissent toujours.

Avec ce verset (Jn. 18:32) s'achève une première phase du procès romain qui va connaître de nombreux rebondissements.

• **Lc. 23:2** **“Ils se mirent à l'accuser, disant : Nous avons trouvé cet homme excitant notre nation à la révolte, empêchant de payer le tribut à César, et se disant lui-même Christ, roi.”** :

a) Depuis le palais d'Anne, où il a comparu devant Anne puis devant Caïphe, Jésus a parcouru les ruelles de la ville, encadré par une escorte, jusqu'à la forteresse distante d'environ 1 500 mètres, ou jusqu'au palais d'Hérode réquisitionné en partie par Pilate, et moins éloigné.

b) Le tribunal de Caïphe avait condamné Jésus pour **blasphème** contre le Dieu d'Israël : Jésus avait prétendu être le Christ, le Fils de Dieu.

Les motifs réels et cachés étaient d'ailleurs tout autres, mais non avouables !

Mais le sanhédrin ne peut pas demander la mort de Jésus pour un **blasphème** contre l'Eternel, devant un **tribunal romain** pour lequel il ne peut y avoir de blasphème que contre César.

Devant le représentant de Rome, le sanhédrin a donc **prévu**, une fois de plus, de **travestir la vérité**, et d'habiller l'accusation pour emporter l'adhésion de Pilate.

Ces docteurs en théologie savent que la Loi interdit la calomnie et tout faux témoignage (“*Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain.*” Ex. 20:16), mais **ils mentent** sciemment, et lancent **3 accusations** qui ne sont **pas conformes** aux conclusions de leur propre tribunal religieux :

- Jésus serait un **séditieux** : il “**excitait**” (gr. “*soulevait, pervertissait*”) les foules ;
- Jésus s'opposerait au versement du **tribut** dû à Rome ;
- Jésus voudrait **rétablir la royauté** davidique, avec lui-même comme Roi.

Ces 3 forfaits menacent les **intérêts de Rome**.

c) La 1^{ère} et la 3^e accusations déformaient des **faits réels** :

Les accusateurs pouvaient se prévaloir de l'**attitude des foules** qui suivaient Jésus, et leurs propos montrent que de nombreux rapports leur étaient déjà parvenus de tout le pays. :

Mt. 12:23 (après la délivrance d'un aveugle démoniaque et muet) “*Toute la foule étonnée disait : N'est-ce point là le Fils de David ?*”

Mt. 21:15-16 “(15) *Mais les principaux sacrificateurs et les scribes furent indignés, à la vue des choses merveilleuses qu'il avait faites, et des enfants qui criaient dans le temple : Hosanna au Fils de David ! (16) Ils lui dirent : Entends-tu ce qu'ils disent ? Oui, leur répondit Jésus. N'avez-vous jamais lu ces paroles : Tu as tiré des louanges de la bouche des enfants et de ceux qui sont à la mamelle ?*”

Lc. 19:38-39 “(38) *Ils disaient : Béni soit le roi qui vient au Nom du Seigneur ! Paix dans le ciel, et gloire dans les lieux très hauts ! (39) Quelques pharisiens, du milieu de la foule, dirent à Jésus : Maître, reprends tes disciples.*”

Jn. 6:15 “*Et Jésus, sachant qu'ils allaient venir l'enlever pour le faire roi, se retira de nouveau sur la montagne, lui seul.*”

Jn. 12:13 “(12) *Le lendemain, une foule nombreuse de gens venus à la fête ayant entendu dire que Jésus se rendait à Jérusalem, (13) prirent des branches de palmiers, et allèrent au-devant de lui, en criant : Hosanna ! Béni soit celui qui vient au Nom du Seigneur, le roi d'Israël !*”

Jn. 12:19 “*Les pharisiens se dirent donc les uns aux autres : Vous voyez que vous ne gagnez rien ; voici, le monde est allé après lui.*”

La 2^e accusation était à l'opposé de la vérité. Au sujet de l'impôt réclamé par Rome, Jésus avait clairement répondu :

Lc. 20:25 “*Alors il leur dit : Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.*” (= Mt. 22:21, Mc. 12:17).

Les **mêmes ruses** seront utilisées contre les premiers chrétiens et par la suite :

Act. 17:7-8 (accusations des Juifs de Thessalonique) “(7) *Ils agissent tous contre les édits de César, disant qu'il y a un autre roi, Jésus. (8) Par ces paroles ils émurent la foule et les magistrats.*”

d) C'est à dessein qu'ils choisissent le mot “**roi**”, plutôt que celui de “**Fils de Dieu**”, pour entretenir la confusion. Ils utilisent le mot “**Christ, Messie**”, qui servait déjà de bannière à des agitations nationalistes. Le titre de “**Christ**” restait porteur d'une coloration religieuse, et accentuait le danger d'un **complot religieux-nationaliste**.

L'**accusation se voile à dessein de couleur politique**. Toute cette accusation n'est nullement improvisée, mais a été soigneusement préparée depuis des semaines.

MATTHIEU 27	MARC 15	LUC 23	JEAN 18
11. Jésus comparut devant le gouverneur.			
Le gouverneur	2. Pilate	3. Pilate	33. Pilate
l'interrogea, en ces termes :	l'interrogea :	l'interrogea, en ces termes :	rentra dans le prétoire, appela Jésus, et lui dit :
Es-tu le roi des Juifs ?	Es-tu le roi des Juifs ?	Es-tu le roi des Juifs ?	Es-tu le roi des Juifs ?
Jésus lui répondit :	Jésus lui répondit :	Jésus lui répondit :	34. Jésus répondit :
Tu le dis.	Tu le dis.	Tu le dis.	Est-ce de toi-même que tu dis cela, ou d'autres te l'ont-ils dit de moi ?

• **Mt. 27:11a, Jn. 18:33a** “**Jésus comparut devant le gouverneur ... Pilate ... le gouverneur ... rentra dans le prétoire, ...**” :

Le procès a débuté avec les discours de la partie civile (le sanhédrin). Il se poursuit avec l'interrogatoire de l'accusé. C'est le **premier** interrogatoire (le second est mentionné en Mc. 15:4).

Le prétoire s'était déplacé à l'extérieur, car les accusateurs n'avaient pas voulu ... “*se souiller*”.

Pour interroger Jésus, Pilate n'a pas les mêmes scrupules, et il retourne, il “**rentre**” dans le prétoire intérieur où il fait aussitôt “**comparaître**” Jésus. Celui-ci se tient debout devant Pilate, les mains toujours liées et le visage marqué par les coups. Un garde le tient par une corde attachée au cou ou à la taille.

Pilate est **habitué** à ce genre de spectacle normal en ces temps-là. Il sait que tous les hommes se ressemblent après avoir été frappés. Il est donc suffisamment **expérimenté** et lucide pour ne pas s'abandonner à une conclusion prématurée.

• **Mt. 27:11b, Lc. 23:3a, Jn. 18:33b** “**... Pilate ... le gouverneur ... appela Jésus, l'interrogea, en ces termes : Es-tu le roi des Juifs ?**” :

a) Pilate s'empare de la dernière accusation, celle qui lui paraît la plus importante : “*il se dit lui-même roi*”, et l'énonce à l'accusé.

Il y a dans cette question de **l'ironie**

- pour faire sourire les Romains présents,
- pour agacer les accusateurs juifs (mais ils sont peut-être trop éloignés pour entendre).

Pilate **connaît l'histoire récente** de la Judée, le rôle joué par Rome pour évincer la dynastie des Séleucides, pour neutraliser Hérode, pour amoindrir le pouvoir des pharisiens. Il sait que le peuple attend depuis des siècles “**le**” roi promis par leur religion. Le sanhédrin avait évité de préciser : “**des Juifs**” pour éviter une remarque humiliante de Pilate.

Pour le moment, le seul roi est César, et ce sont ses troupes qui ont le pouvoir. La question est donc aussi une **menace** sérieuse contre Jésus : elle est politique et redoutable.

b) Seul Jean relate ces entretiens entre Jésus et Pilate. Il semble qu'un membre de l'entourage de Pilate (un serviteur ou un soldat) a rapporté tous ces propos à l'Evangéliste (ce serait peut-être un converti).

C'est peut-être la même personne qui a rapporté le message adressé par la femme de Pilate à son mari (Mt. 27:19).

• **Lc. 3b, Jn. 18:34** “**Jésus lui répondit : Tu le dis. Est-ce de toi-même que tu dis cela, ou d'autres te l'ont-ils dit de moi ?**” :

a) Jésus ne peut répondre par la négative, sous peine de se renier. Sa réponse est immédiate, concise, claire, sans crainte : transcrite de l'araméen, elle signifie : “**oui, je le suis**” (même expression qu'en Mt. 26:64).

Jésus ne confesse pas un crime, mais proclame une vérité solennelle, et non pas honteuse. Pilate a évidemment été sensible à ce ton direct, reflétant une bonne conscience, où ne transparaissait **aucune haine contre Rome**, ni défi orgueilleux.

1 Tim. 6:13 “(13) *Je te recommande, devant Dieu qui donne la vie à toutes choses, et devant Jésus Christ, qui fit une belle confession devant Ponce Pilate, de garder le commandement, (14) et de vivre sans tache, sans reproche, jusqu'à l'apparition de notre Seigneur Jésus Christ ...*”

b) Mais, à la reconnaissance d'un fait, Jésus ajoute une double question (l'interrogé devient interrogateur de son juge !) à l'adresse de Pilate :

- Est-ce selon les concepts romains que tu m'interroges sur ma royauté (“**est-ce de toi-même**”) ?
- Ou est-ce selon ce que tu as appris sur notre religion, en particulier grâce aux docteurs juifs accusateurs (“**d'autres te l'ont-ils dit de moi**”) ?

Jésus est effectivement roi (“**tu le dis**”), mais pas comme l'en accusent (le “**disent de lui**”) les chefs d'Israël, les “**autres**”.

Cette référence **aux concepts juifs** va conduire Pilate à s'exclamer qu'il n'est pas là pour faire de la **théologie**, mais pour **juger des faits**. Mais il a bien compris que Jésus l'invitait à ne pas prendre trop vite à la lettre les accusations du sanhédrin.

En mentionnant “**les autres**”, Jésus souligne que seul des Juifs l'accusent auprès de Rome. Or, si Jésus était un chef de guerre nationaliste, ce ne sont pas les chefs du sanhédrin qui le dénonceraient à Pilate ! Leur accusation est donc suspecte.

c) Dès cet instant Pilate, habitué à interroger des coupables, comprend que cet homme n'est pas un séditeur, et que les menteurs sont ailleurs.

Pilate se souviendra un peu plus tard de cette accusation du sanhédrin contre Jésus, et peut-être aussi des paroles de Jésus :

Jn. 19:19 “Pilate fit une inscription, qu'il plaça sur la croix, et qui était ainsi conçue : Jésus de Nazareth, roi des Juifs.”

Aucune contrainte humaine ne peut empêcher Jésus de parler ou de se taire, et il le fait toujours avec la dignité d'un Fils de Dieu. Lors de son second entretien avec Pilate, Jésus s'adressera à ce dernier avec une liberté d'expression, une hauteur de pensée, et un calme impressionnants, sans arrogance, tout en sachant que ce même homme allait le livrer à une mort cruelle.

Jn. 19:11 “Jésus répondit : **Tu n'aurais sur moi aucun pouvoir, s'il ne t'avait été donné d'En-haut. C'est pourquoi celui qui me livre à toi commet un plus grand péché.**”

MATTHIEU, MARC, LUC

JEAN

18

35. Pilate répondit : Moi, suis-je Juif ?

Ta nation et les principaux sacrificateurs t'ont livré à moi : qu'as-tu fait ?

36. Mon royaume n'est pas de ce monde, répondit Jésus. Si mon royaume était de ce monde, mes serviteurs auraient combattu pour moi afin que je ne fusse pas livré aux Juifs ; mais maintenant mon royaume n'est point d'ici-bas.

37. Pilate lui dit : Tu es donc roi ? Jésus répondit : Tu le dis, je suis roi. Je suis né et je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité. Quiconque est de la vérité écoute ma voix.

• **Jn. 18:35** “**Pilate répondit : Moi, suis-je Juif ? Ta nation et les principaux sacrificateurs t'ont livré à moi : qu'as-tu fait ?**” :

a) Pilate répond à la question de Jésus par une exclamation sous forme interrogative : “**suis-je Juif ?**”, où il exprime son **exaspération** et son **incompréhension** devant le mode de pensée de la nation qui lui est soumise. Comme souvent en pareil cas, **l'occupant** ne parvient pas à décrypter la complexité de la situation du pays qu'il doit gérer. Il **prend Jésus à témoin** !

b) La question posée par Pilate à un accusé est étonnante : “**Qu'as-tu fait ?**” Elle signifie : “**Quels faits concrets justifient-ils donc l'accusation de séditeur ?**”

Cette question prouve que le sanhédrin n'a apporté **aucune preuve concrète et convaincante** pour étayer ses accusations.

Pilate espère peut-être aussi entendre Jésus lui exposer quelque calcul caché du sanhédrin.

Il a compris que l'affaire n'a sans doute rien de politique, mais concerne les Juifs et leur religion.

Act. 3:13 “Le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, le Dieu de nos pères, a glorifié son serviteur Jésus, que vous avez livré et renié devant Pilate, qui était d'avis qu'on le relâchât.”

Mt. 27:18 “Car Pilate savait que c'était par envie qu'ils avaient livré Jésus.”

• **Jn. 18:36** “**Mon Royaume n'est pas de** (gr. “ex” = “issu de”) **ce monde** (gr. “kosmos”), **répondit Jésus. Si mon Royaume était de ce monde, mes serviteurs auraient combattu pour moi afin que je ne fusse pas livré aux Juifs ; mais maintenant mon Royaume n'est point d'ici-bas.**” :

a) Jésus **respecte l'institution judiciaire** romaine, et répond au juge qui l'interroge avec droiture.

b) Jésus a bien compris que c'est la question de sa royauté qui intrigue Pilate.

Si les Juifs ont accusé Jésus de “**se dire roi**”, Pilate sait que ce n'était pas pure invention de leur part, et il pense que leur accusation devait s'appuyer sur des déclarations et sur des **actions tangibles** de Jésus.

Pilate veut savoir lesquelles, même s'il sait que les faits ont été déformés par le sanhédrin.

Jésus, qui vient de confirmer qu'il était “**roi**”, répond donc naturellement sur le thème du “**royaume**” (qui ne peut être que celui dont il vient de se déclarer “**roi**”). La réponse comprend :

• une **affirmation** : “**mon Royaume**”, contrairement aux autres royaumes, n'est pas issu de “**ce monde**”, de ce **système** où vivent les hommes et qui est corrompu depuis la chute en Eden ; Jésus n'annonce donc pas un royaume semblable à celui des rois imparfaits David et Salomon ;

Jn. 4:21 “Femme, lui dit Jésus, crois-moi, l'heure vient où ce ne sera ni sur cette montagne **ni à Jérusalem** que vous adorerez le Père.”

- puis la **preuve** de cette affirmation : **l'absence d'hommes armés** prouve que Jésus n'a pas de projet séditionnel ; puisque, selon le sanhédrin, Jésus soulevait des foules, il aurait pu rassembler une armée depuis longtemps ;

L'Eglise de Dieu ne compte ni sur les armes du monde ni sur le nombre (Jg. 7:7, Zac. 4:6).

- puis une **précision** : ce royaume tire “**d'ailleurs**” sa légitimité et son énergie.

c) Ce que Jésus “**a fait**” (la question était : “**qu'as-tu fait ?**”), c'était de se présenter aux Juifs comme étant le Roi d'un monde invisible : c'est cela qui avait provoqué l'accusation du sanhédrin.

Jésus ne présente donc aucun danger pour Rome, il n'est pas un chef politique : c'est précisément ce que voulait vérifier Pilate.

Peu d'hommes ont résisté à la tentation du pouvoir et de la puissance : cela aussi Pilate le savait. Peut-être pense-t-il avoir affaire à un illuminé. En tout cas il est **intrigué**. Cela va permettre à Jésus de dispenser à cet **homme des Nations**, ennemi d'Israël, un enseignement qu'il ne pouvait plus dispenser aux sacrificateurs d'Israël.

De même, le prophète Elisée avait trouvé en Naaman, un général ennemi d'Israël, un esprit moins enténébré que chez les notables d'Israël.

• **Jn. 18:37 “Pilate lui dit : Tu es donc roi ? Jésus répondit : Tu le dis, je suis roi. Je suis né et je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la Vérité. Quiconque est de la Vérité écoute ma voix.”** :

a) Dans la question : “**tu es donc roi ?**”, il y a cette fois un mélange de **curiosité** et d'**ironie**, et non plus de suspicion comme au v. 33 (“**Es-tu le roi des Juifs ?**”).

b) A Caïphe lui demandant : “**dis-nous si tu es le Christ**”, Jésus avait répondu : “**tu l'as dit**”, et avait poursuivi par un enseignement prophétique annonçant la venue du Fils de l'homme sur des Nuées (Mt. 26:63-64), ce qui était l'annonce d'un **jugement**.

De même, Jésus répond à Pilate : “**tu le dis**” (= c'est comme tu le dis), et il poursuit par un enseignement sur la nature de sa royauté, et sur la nécessité d'écouter “**sa voix**”, ce qui est aussi l'annonce d'un **jugement**.

Alors qu'il sait que la croix est imminente, Jésus pense à sa mission auprès des hommes, et non à lui-même.

S'il parle de lui-même, c'est pour orienter l'attention vers le Verbe de Dieu qui demeure en lui, et pour la gloire du Père.

Dans cette affirmation répétée de sa royauté, il y a un **calme** et une **dignité** qui n'échappent pas à Pilate. Ces paroles vont se graver en lui comme le prouvera sa réaction un peu plus tard devant le sanhédrin :

Jn. 19:7-8 “(7) Les Juifs lui répondirent : Nous avons une Loi ; et, selon notre Loi, il doit mourir, parce qu'il s'est fait Fils de Dieu. (8) Quand Pilate entendit cette parole, sa frayeur augmenta.”

c) Jésus, s'adressant au représentant d'un peuple idolâtre, ne parle pas de “**Fils de l'homme**” (Pilate n'est pas censé avoir lu Dan. 2:44 et 7:13-14), et il ne prononce même pas le mot “**Dieu**”, mais il se présente comme un **messager céleste envoyé** pour annoncer la “**vérité**”, la Réalité absolue cachée derrière les choses.

“**Etre né**” pour apporter un message, c'est être **prédestiné** à cela. Jésus ne fait aucune allusion ici aux circonstances uniques de sa naissance que Pilate ne pourrait comprendre en si peu de temps.

“**Etre envoyé**” comme messager, c'est avoir une mission à remplir sur ordre d'un supérieur. Les païens de Grèce et de Rome comprenaient ces notions, même quand ils n'y croyaient pas.

La réponse de Jésus n'implique nullement une **préexistence éternelle** inconnue des Ecritures (voir à ce sujet l'étude n° 2), mais implique un destin hors-norme voulu par le Trône céleste.

Les disciples de Christ discernèrent dans ces paroles de Jésus à un Romain ignorant, une réalité encore plus mystérieuse : ce qui est “**venu dans le monde**”, c'est ce qui est descendu du ciel avant d'y remonter, c'est l'Esprit de Christ qui suivait les Hébreux dans le désert (1 Cor. 10:4), et qui n'est autre que l'Esprit du Dieu Unique et Rédempteur des hommes, le Verbe-Esprit qui s'est incarné dans l'Homme Jésus de Nazareth..

Pour “**venir**”, cet Esprit, qui est l'Esprit de Vérité, a couvert de son ombre une vierge issue d'Adam et Eve, et il est “**né**”.

Es. 55:3-5 “(3) Prêtez l'oreille, et venez à moi, **écoutez, et votre âme vivra** : je traiterai avec vous une Alliance éternelle, pour rendre durables mes faveurs envers David. (4) Voici, je l'ai établi comme **témoin** auprès des peuples, comme **chef et dominateur des peuples**. (6) Voici, tu appelleras des nations que tu ne connais pas, et les nations qui ne te connaissent pas accourront vers toi, à cause de l'Éternel, ton Dieu, du Saint d'Israël, qui te glorifie.”

Jn. 16:28 “*Je suis sorti du Père, et je suis venu dans le monde ; maintenant je quitte le monde, et je vais au Père.*”

Jn. 3:31-32 “(31) *Celui qui vient d'En-haut est au-dessus de tous ; celui qui est de la terre est de la terre, et il parle comme étant de la terre. Celui qui vient du Ciel est au-dessus de tous, (32) il rend témoignage de ce qu'il a vu et entendu, et personne ne reçoit son témoignage.*”

Rom. 15:8 “*Je dis, en effet, que Christ a été serviteur des circoncis, pour prouver la véracité de Dieu en confirmant les promesses faites aux pères ...*”

d) Un messager céleste est porteur d'un message : la mission de Jésus est de “**rendre témoignage à la Vérité**”, ou encore “**à la Réalité**”.

Jn. 1:7 (à propos de Jean-Baptiste) “*Il vint pour servir de témoin, pour rendre témoignage à la Lumière, afin que tous crussent par lui.*”

C'est proclamer ce que Dieu veut révéler aux hommes, car il est la Source de toute existence, de toute sagesse, et la **raison d'être** et la **référence absolue**.

- Si Pilate avait été un simple moqueur, Jésus n'aurait pas pris la peine de lui répondre avec une telle révélation exprimée en si peu de mots.
- C'est une chose de croire que de tels messagers existent, et une autre de se trouver en présence d'un homme lié affirmant être un tel messager.

e) Pilate a une formation de juriste. Il sait à quoi sert un **témoin** devant un **tribunal**. La déclaration de Jésus sous-entend l'existence redoutable d'un Tribunal céleste.

C'est un avertissement : un **témoin mandaté** par le Ciel est **envoyé pour être cru**. Tous ceux qui auront entendu le “**témoignage**” rendront compte un jour devant un **Tribunal** infiniment plus parfait et glorieux que celui présidé en cet instant par Pilate.

Jn. 3:11 “*En vérité, en vérité, je te le dis, nous disons ce que nous savons, et nous rendons témoignage de ce que nous avons vu ; et vous ne recevez pas notre témoignage.*”

Celui qui a été envoyé pour “**rendre témoignage à la Vérité, à la Réalité**”, ne peut avoir pour **ennemi** que des fils du **mensonge** et des fils du **néant**. Tels sont donc les juges en Israël qui ont livré Jésus à Pilate.

Mais Pilate discerne, au moins vaguement, que Jésus l'interpelle personnellement :

- “*Crois-tu que je sois un témoin du ciel comme le prouve l'enthousiasme des foules ?*”
- “*Fais-tu partie de ceux qui sont sensibles à la vérité, et donc à mes paroles ?*”

f) Pour un homme déchu, “**être de** (gr. “ex” = “issu de”) **la Vérité**”, c'est ne pas rejeter l'étincelle divine qui a été semée dans tout homme et que même la chute n'a pas pu détruire.

Cela conduit à **accepter** la “**Vérité**” quand elle se manifeste, à se soumettre à “**sa voix**”, à en devenir participant (elle n'est pas un simple concept).

- Ne pas être “**de la Vérité**”, c'est “**être du Malin**” (1 Jn. 3:12), et cela résulte d'un **choix**, d'une **préférence** (Jn. 3:19).
- Abel et Caïn étaient pareillement corrompus par le souffle du Serpent, mais Abel a prouvé, par son choix, qu'il était “**de la Vérité**”, et Caïn a prouvé, par son choix, et non par programmation divine, qu'il était désormais “**du Mensonge**”.
- La source du choix réside dans la **liberté morale**, un attribut divin, que le Créateur a accordé aux hommes et aux anges. Le choix irrévocable de Satan, de Judas, de Caïphe, des perdus anonymes, est une dynamique insondable qui engage la **responsabilité** individuelle.

Ps. 97:11 “*La Lumière est semée pour le juste, et la joie pour ceux dont le cœur est droit.*”

1 Jn. 4:6 “*Nous, nous sommes de Dieu ; celui qui connaît Dieu nous écoute ; celui qui n'est pas de Dieu ne nous écoute pas : c'est par là que nous connaissons l'Esprit de la Vérité et l'esprit de l'erreur.*”

“**Etre de la Vérité**”, c'est “**être de la Vie**” et donc destiné à la Vie.

Jn. 14:6 “*Jésus lui dit : Je suis le Chemin, la Vérité, et la Vie. Nul ne vient au Père que par moi.*”

Jn. 7:17 “*Si quelqu'un veut faire sa volonté (celle de Dieu), il connaîtra (par conviction intime) si ma doctrine est de Dieu, ou si je parle de mon chef.*”

Jn. 8:47 “*Celui qui est de Dieu, écoute les paroles de Dieu ; vous n'écoutez pas, parce que vous n'êtes pas de Dieu.*”

Jn. 6:44 “*Nul ne peut venir à moi, si le Père qui m'a envoyé ne l'attire ; et je le ressusciterai au dernier jour.*”

MATTHIEU 27	MARC 15	LUC 23	JEAN 18
<p>12. Mais il ne répondit rien aux accusations des principaux sacrificateurs et des anciens.</p> <p>13. Alors Pilate lui dit :</p> <p>N'entends-tu pas de combien de choses ils t'accusent ?</p> <p>14. Et Jésus ne lui donna de réponse sur aucune parole, ce qui étonna beaucoup le gouverneur.</p>	<p>3. Les principaux sacrificateurs portaient contre lui plusieurs accusations.</p> <p>4. Pilate l'interrogea de nouveau. Ne réponds-tu rien ? Vois de combien de choses ils t'accusent.</p> <p>5. Et Jésus ne fit plus aucune réponse, ce qui étonna Pilate.</p>	<p>4. Pilate dit aux principaux sacrificateurs et à la foule : Je ne trouve rien de coupable en cet homme.</p> <p>5. Mais ils insistèrent, et dirent : Il soulève le peuple, en enseignant par toute la Judée, depuis la Galilée, où il a commencé, jusqu'ici.</p>	<p>38. Pilate lui dit : Qu'est-ce que la vérité ? Après avoir dit cela, il sortit de nouveau pour aller vers les Juifs, et il leur dit :</p> <p>Je ne trouve aucun crime en lui.</p>

• **Lc. 23:4, Jn. 18:38** *“Pilate lui dit : Qu'est-ce que la vérité ? Après avoir dit cela, il sortit de nouveau pour aller vers les Juifs, et il dit ... aux principaux sacrificateurs et à la foule ... Je ne trouve aucun crime en lui ... rien de coupable.”* :

a) Pilate n'est pas offensé par les paroles de Jésus qui pourtant s'adressaient directement à sa conscience.

Comme d'autres hommes confrontés à la Vérité, il va s'en sortir par une réponse **désinvolte en apparence** : **l'incrédulité possède son arsenal**. Adam et Eve s'étaient cachés et avaient cherché à masquer leur nudité spirituelle. La réponse de Pilate :

- est au mieux la déclaration d'un homme **désabusé** par les discours des philosophes de son temps, par ses expériences dans un monde méchant, menteur, cupide,
- est la **défense inconsciente** d'un homme perverti qui **prétexte de l'ignorance** humaine pour ne pas écouter sa conscience.

b) La question de Pilate est d'autant plus tragique qu'il se tient en présence de Celui en qui est incarnée la **“Vérité”**. Pilate a raison de constater que les hommes ne connaissent que des vérités relatives, en particulier quand il s'agit de connaître la **nature des choses** et les **causes premières** des faits constatés par les sens (avec le prolongement éventuel d'instruments), et d'en faire un rapport avec le **langage humain**. C'est encore plus vrai quand il s'agit des réalités spirituelles :

1 Cor. 2:11-13 *“(11) Lequel des hommes, en effet, connaît les choses de l'homme, si ce n'est l'esprit de l'homme qui est en lui ? De même, personne ne connaît les choses de Dieu, si ce n'est l'Esprit de Dieu. (12) Or nous, nous n'avons pas reçu l'esprit du monde, mais l'Esprit qui vient de Dieu, afin que nous connaissions les choses que Dieu nous a données par sa grâce. (13) Et nous en parlons, non avec des discours qu'enseigne la sagesse humaine, mais avec ceux qu'enseigne l'Esprit, employant un langage spirituel pour les choses spirituelles.”*

La science peut décrire le lien existant entre la chimie et les sentiments, mais ne peut pas savoir ce qu'est l'âme.

Pilate ne savait pas (et, à la différence du sanhédrin, il ne **pouvait pas savoir**) que **“LA Vérité”** avait été faite Homme. Nicodème ne savait pas que la clef de la Naissance d’En-haut était un Homme. La Samaritaine ne savait pas que la vraie Source était un Homme qui lui parlait.

L'accès à la Science, à la Sagesse, à la Vie, à la vraie Paix inconnue des hommes, nécessite de s'unir à l'unique “*Homme-Porte*” désigné clairement par Dieu.

Col. 2:2-3 “(2) ... qu'ils aient le cœur rempli de consolation, qu'ils soient unis dans l'amour, et **enrichis d'une pleine intelligence pour connaître le mystère de Dieu, savoir Christ, (3) mystère dans lequel sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la science.**”

b) Pilate décide de clore l'entretien avec Jésus, et reprend son rôle de magistrat. Pour **“aller vers les Juifs”**, vers les parties civiles (le sanhédrin) qui attendent dehors (pour ne pas se souiller), il doit **“sortir de nouveau”**.

Après une palabre préliminaire, il était en effet **rentré** (Jn. 18:33) pour interroger Jésus.

Dehors attendaient non seulement les **“principaux sacrificateurs”**, mais aussi **“une foule”** qui a dû grossir depuis la nouvelle de l'arrestation de Jésus, surtout dans la partie de la ville que l'escorte a traversée en compagnie de Jésus.

La suite du récit indique que des **meneurs** hostiles à Jésus sont déjà en position. La voix des brebis ne sera pas assez forte contre les cris des loups.

c) C'est le moment solennel du **verdict**. Pilate se lève et fait quelques pas vers les accusateurs. Il est accompagné par l'accusé qu'il va déclarer **innocent**.

C'est une décision de justice que prononce Pilate. Il déclare Jésus **innocent des chefs d'accusation** qui lui ont été présentés officiellement : il n'est pas coupable de **“crime”** contre l'empire romain.

Jésus n'a pas organisé une marche contre Rome ou contre Jérusalem, mais une marche vers le ciel.

Le **juge** a exprimé publiquement sa conviction.

Héb. 7:26 “*Il nous convenait, en effet, d'avoir un Souverain sacrificateur comme lui, saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, et plus élevé que les cieux.*”

Jn. 8:46 “*Qui de vous me convaincra de péché ? Si je dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas ?*”

• **Mc. 15:3** **“Les principaux sacrificateurs portaient contre lui plusieurs accusations.”** :

a) La mise en parallèle des Evangiles montre que cette **vague “d'accusations”** ne peut être confondue avec la démarche accusatoire formelle du début du procès.

Ici, il s'agit d'une réaction de **dépît**, de **colère**, à laquelle Pilate ne s'attendait pas. Les loups voient leur proie leur échapper.

2 P. 2:12 “*Mais eux, semblables à des brutes qui s'abandonnent à leurs penchants naturels et qui sont nées pour être prises et détruites, ils parlent d'une manière injurieuse de ce qu'ils ignorent, et ils périront par leur propre corruption.*”

b) Forts de la foule qui est derrière eux, forts de leur **position sociale éminente**, conscients que les autorités romaines avaient autant qu'eux la **crainte** d'une émeute en un jour de grandes affluence, enflammés par des hordes d'**esprits mauvais**, les chefs d'Israël veulent **faire annuler une décision de justice**.

Il n'est pas précisé quelle était la nature de ces **“plusieurs accusations”**. Elles devaient aller dans le même sens que celles proférées la première fois, avec mention de nouveaux détails tout aussi mensongers que les premiers.

• **Mt. 27:12** **“Mais il ne répondit rien aux accusations des principaux sacrificateurs et des anciens.”** :

Certains accusateurs devaient interpeler directement Jésus.

Mais Jésus n'a **rien à répondre** puisque le jugement a déjà été rendu. Il s'en remet au jugement de Pilate ... mais **il sait** que l'injustice va triompher et que les Ecritures vont s'accomplir.

Jn. 12:24 “*En vérité, en vérité, je vous le dis, si le grain de blé qui est tombé en terre ne meurt, il reste seul ; mais, s'il meurt, il porte beaucoup de fruit.*”

Jésus n'est pas silencieux seulement pour laisser le plan de Dieu s'accomplir, mais parce que **tout a déjà été dit**, et que tous savent qui ment et qui dit vrai.

Lam. 3:28-30 “(28) *Il se tiendra solitaire et silencieux, parce que l'Éternel le lui impose ; (29) Il mettra sa bouche dans la poussière, sans perdre toute espérance ; (30) il présentera la joue à celui qui le frappe, il se rassasiera d'opprobres.*”

• **Mt. 27:13, Mc. 15:4** “*Alors Pilate ... l’interrogea de nouveau. Ne réponds-tu rien ? Vois de combien de choses ils t’accusent ... N’entends-tu pas de combien de choses ils t’accusent ?*” :

C'est le tournant du procès.

C'est un **second interrogatoire** qui débute (le premier a débuté en Mt. 27:11, Mc. 15:2).

Pilate invite Jésus à être son propre avocat.

En interrogeant “*de nouveau*” Jésus, Pilate **rouvre le procès**. C'est une victoire inespérée pour les accusateurs.

Contre toute règle de justice, Pilate laisse le **champ libre à l'accusation**, n'entame **aucune investigation** nouvelle, et laisse Jésus se défendre seul contre des hommes qui ne l'interrogent pas (ce que ferait un procureur), mais qui ne font que **l'accuser** !

Pilate vient de perdre le contrôle de la situation.

• **Mt. 27:14, Mc. 15:5** “*Et Jésus ... ne fit plus aucune réponse ... ne lui donna de réponse sur aucune parole, ce qui étonna beaucoup le gouverneur.*” :

a) “*Plus aucune réponse*” fait allusion aux réponses que Jésus a données à Pilate lors de son interrogatoire dans le prétoire. C'est hors du prétoire que Jésus reste maintenant silencieux.

b) Le mutisme de Jésus face aux Juifs est d'autant plus “*étonnant*” pour Pilate que Jésus avait accepté de s'expliquer avec lui. C'est la défaillance du juge romain qui laisse Jésus sans défense.

- le procès devant les Juifs n'est pas à refaire, et Jésus n'a plus à leur répondre,
- les accusateurs ont déjà présenté leur cas, et ils ont été déboutés par Pilate lui-même,
- c'est l'autorité de Pilate qui est contestée, et Pilate n'honore pas sa fonction.

c) Pilate est sans doute impressionné par ce silence : ce Jésus accusé de se faire roi, se comporte effectivement avec la **dignité d'un roi**.

Pilate discerne très bien par contraste que les chefs religieux sont conduits par des motifs méprisables. Ils sont effectivement en rébellion contre leur Roi.

Ps. 109:2-7 “(2) *Car ils ouvrent contre moi une bouche méchante et trompeuse, ils me parlent avec une langue mensongère, (3) ils m'entourent de discours haineux et ils me font la guerre sans cause. (4) Tandis que je les aime, ils sont mes adversaires ; mais moi je recours à la prière. (5) Ils me rendent le mal pour le bien, et de la haine pour mon amour. (6) Place-le sous l'autorité d'un méchant, et qu'un accusateur se tienne à sa droite ! (7) Quand on le jugera, qu'il soit déclaré coupable, et que sa prière passe pour un péché !*”

• **Lc. 23:5** “*Mais ils insistèrent et dirent : Il soulève le peuple, en enseignant par toute la Judée, depuis la Galilée, où il a commencé, jusqu'ici.*” :

Malgré la hargne des ennemis de Jésus, la répétition des accusations, et les invectives ne modifient pas la situation : aucun fait précis nouveau n'étaye l'idée que Jésus “*soulève le peuple*”, aucune preuve n'est apportée que “*l'enseignement*” de Jésus est dangereux pour Rome.

Deux éléments nouveaux sont certes signalés :

- l'influence de Jésus s'étend peu à peu sur **tout le territoire**, en allant du Nord au Sud,
- et surtout cela a **commencé en Galilée**, or ce Jésus est un **Galiléen**, et en outre Pilate a déjà eu des problèmes avec des Galiléens :

Lc. 13 :1 “*En ce même temps, quelques personnes qui se trouvaient là racontaient à Jésus ce qui était arrivé à des Galiléens dont Pilate avait mêlé le sang avec celui de leurs sacrifices.*”

Le sanhédrin veut donner l'impression d'une vague populaire balayant le pays, jusqu'à Jérusalem., comme s'il s'agissait d'un **mouvement planifié** dont le terme serait justement la **fête de Pâque**.

Pilate n'est pas dupe, mais il va profiter de la mention de la “*Galilée*” pour reprendre le contrôle de la situation, éloigner la foule, gagner du temps : il va envoyer Jésus vers Hérode, tétrarque de Galilée (voir étude suivante).

Lc. 23 :6 “*Quand Pilate entendit parler de la Galilée, il demanda si cet homme était galiléen.*”
